

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-24-1693 du 30/10/2024

Arrêté du 24 octobre 2024

ARRÊTÉ PORTANT RÉVISION DE LA SITUATION ADMINISTRATIVE D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE
DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE

Bureau Affectation, mobilité et carrière des A+ et A

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte révision de la situation administrative d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques, classe normale.

Date d'application : 24/06/2023

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉVISION DE LA SITUATION ADMINISTRATIVE D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE
DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉVISION DE LA SITUATION ADMINISTRATIVE D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE



ARRÊTÉ

portant révision de la situation administrative d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques, classe normale

LE MINISTRE AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE, CHARGÉ DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS,

- Vu le Code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2017-1391 du 21 septembre 2017 relatif au corps de catégorie A de la DGFIP et à divers emplois des ministères économiques et financiers ;
- Vu le décret n° 2017-1392 du 21 septembre 2017 fixant l'échelonnement indiciaire applicable au corps de la catégorie A de la DGFIP ;
- Vu l'arrêté n°S70758740622189 du Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer portant prise en charge par voie de détachement de M. TOWO KAWGA Victor dans le corps des attachés d'administration de l'État, en tant qu'attaché principal 3^e échelon, à compter du 24 juin 2023 ;
- Vu la demande de l'intéressé tendant à la reconstitution de sa carrière.

ARRÊTE :

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté du 03/11/2022, portant avancement d'échelon, en ce qu'elles concernent M. TOWO KAMGA VICTOR sont rapportées.

Article 2 : La situation administrative du cadre dont le nom suit, est révisée dans les conditions ci-après indiquées :

Identification			Affectation	Situation ancienne					Situation nouvelle				
Nom	Prénom	Matricule SIRHIUS		Grade	Echelon	Prise de rang	Reliq. d'anc.	Date effet	Grade	Echelon	Prise de rang	Reliq. d'anc.	Date effet
TOWO KAMGA	Victor	000002375855	DDFIP VAL-D'OISE	IDIV CN	03	01/08/2023	/	01/08/2023	IDIV CN	03	24/06/2023	/	24/06/2023 ⁽¹⁾
Observations : ⁽¹⁾ Détachement dans le grade d'attaché principal de l'État, 3e échelon.													

Article 3 : Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez :

- soit former un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication au BOFIP de la décision ;
- soit former un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente, dans les conditions fixées aux articles R 421-1 à R 421-7 du Code de justice administrative, dans un délai de deux mois, à compter de la publication au BOFIP de la décision.

En cas de recours contentieux, la juridiction compétente peut être saisie par l'application information "Télérecours citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 24 OCTOBRE 2024
 POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION
 L'INSPECTRICE PRINCIPALE DES FINANCES PUBLIQUES
 ADJOINTE AU RESPONSABLE DU PÔLE MOBILITÉ INTERNE
 BUREAU « AFFECTATION, MOBILITÉ ET CARRIÈRE DES A+ ET A »

CLAIRE DUPONT

BOFiP
Direction générale des Finances publiques
Directrice de publication : Amélie Verdier
ISSN 2268-0756